



PRÉFET DU NORD

Lille, le 11 juillet 2018

Communiqué de presse

LA CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS EST LANCÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA CUD

Ce 11 juillet, Daniel Barnier, préfet délégué pour l'égalité des chances, et Patrice Vergriete, président de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), ont lancé la « charte entreprises et quartiers sur le territoire de la CUD. Etaient présents pour l'occasion les entreprises signataires et les différents partenaires du dispositif (collectivités, services de l'Etat, associations...).

Le déploiement de la « charte entreprises et quartiers » sur le territoire de la CUD marque une étape importante. L'objectif est en effet d'étendre cette dynamique à l'ensemble du département et de créer à moyen terme une véritable synergie entre l'intervention de l'État et celle des entreprises dans les quartiers.

Le Nord compte 91 quartiers prioritaires pour 370 000 habitants représentant 15 % de la population du département et plus de soixante entreprises sont à ce jour signataires de la charte (Kiabi, Bayer, Norauto, Kiloutou, Coca-Cola, Engie, Kipsta, Mac Donalds, Orange, l'AFPA, BNP Paribas, Hoist Finance, Carrefour, GEIQ BTP, CREFO, Legabat, Proxiserve, Fouré Lagadec, Triselec, RTE, NB Agencement, Proman...)

Des actions pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

La mobilisation de toutes les forces vives et plus particulièrement celle des acteurs économiques est essentielle.

Au quotidien, les entreprises sont des acteurs incontournables de l'insertion sociale, l'inclusion économique et l'intégration. Dans les quartiers prioritaires, ces enjeux revêtent une dimension particulière du fait des écarts importants et persistants :

- un taux de chômage 2,5 fois plus élevé qu'à l'échelle nationale,
- des habitants régulièrement confrontés aux discriminations et souffrant d'un manque de réseau,
- des phénomènes notables de décrochage scolaire et social chez les jeunes.

Initiée en 2013 par le ministère de la Ville, la charte « Entreprises & Quartiers » regroupe les entreprises qui s'engagent en faveur des habitants des QPV.

Les entreprises signataires manifestent ainsi leur volonté de travailler en réseau en s'engageant à porter des actions sur tout ou partie des cinq domaines suivants :

1. éducation et orientation scolaire
2. emploi, insertion et formation
3. développement économique
4. service de proximité et accessibilité aux produits et services de l'entreprise
5. soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité

Pour formaliser leurs engagements, les entreprises signent une convention de partenariat avec l'Etat.

L'animation de la dynamique a été déléguée aux réseaux d'entreprises : la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) et les clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI). Leur intervention est centrée sur la prospection d'entreprises, l'élaboration et la rédaction des conventions de partenariat, l'accompagnement et le suivi des actions menées dans le cadre de la Charte.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.f

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59